

020202

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2014

020202

**Présents :** M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,  
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,  
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,  
Mme Véronique PEBEYRE.

**Délégations de vote :**

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. André VIGNOT,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

**36 - MARCHE ETHIQUE DE PRODUCTEURS - PHASE**

**EXPERIMENTALE**

Monsieur Francis MARQUES expose que la Commune d'Oloron Sainte-Marie a souhaité organiser, en partenariat avec le Collectif de La Haut, un nouveau marché qui s'attache à promouvoir une agriculture écologique.

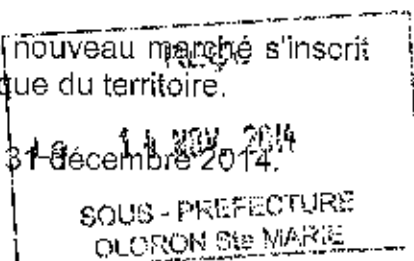
Il complètera l'offre commerciale, de produits frais et de qualité, en proposant une vente les dimanches matins de 9h à 12h sur le parvis de la Cathédrale.

Les produits dont la provenance est biologique ou agro-écologique sera certifiée par une charte.

Il permettra de répondre à une attente d'authenticité. Il sera un gage de qualité et de proximité entre producteurs et consommateurs.

Au-delà de l'intérêt du producteur et du consommateur, ce nouveau marché s'inscrit dans une dynamique de valorisation économique et touristique du territoire.

Ce marché fera l'objet d'une phase expérimentale jusqu'au 31 décembre 2014.



Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **VOTE** la mise en place du Marché Ethique de Producteurs,
- **VOTE** le règlement intérieur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Collectif de La Haüt,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte et le Règlement Intérieur.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 06 novembre 2014.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 12/ 11/ 2014



Hervé LUCBÉREILH

